
COMMUNE d'APCHON

Conseil municipal du 25 juillet 2020

Procès-verbal

Membres présents : *POUGET Pierre, BEYLE Rémy, TOURNADRE Béatrice, CHADEFAUX Jean-Pierre, POUGET Marie-Eve, CASSES Jean-Jacques, POUGET Emeric, VIDAL Julien.*

Membres représentés : /

Membres excusés : *POUCHOT Anne, VAISSIERE Véronique.*

Membres absents : *BOYER David.*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal a débuté à 19h00.

1) Budget 2020

Pierre POUGET commence par expliquer aux nouveaux membres comment se construit et se présente un budget communal.

Il présente également les principaux résultats financiers du Compte administratif 2019 qui a dégagé un excédent de 74 214,77 € en fonctionnement, et un excédent de 124 289,88 € en investissement.

Il détaille ensuite les dépenses et les recettes prévisionnelles 2020 de la section de **fonctionnement**, qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
- Dépenses réelles : 264 728,65 € - Virement à la section d'investissement : 42 845,12 € - Transfert des amortissements : 18 384 €	- Recettes réelles : 251 743 € - Excédent 2019 reporté : 74 214,77 €
Total : 325 957,77 €	Total : 325 957,77 €

Ensuite, tout en détaillant chaque opération prévue, il présente les dépenses et les recettes prévisionnelles 2020 de la section d'**investissement**, qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
- Reste à réaliser N-1 : 27 308 €	- Reste à réaliser N-1 : 54 300 €
- Dépenses de l'exercice : 635 929 €	- Excédent N-1 reporté : 124 289,88 €
	- Recettes de l'exercice : 484 647,12 € <i>(dont 139 875 € en emprunt)</i>
Total : 663 237 €	Total : 663 237 €

Sont enfin présentées les différentes subventions qui seront accordées aux associations. Il est à noter que le *Comité des fêtes* et *Apchon, Patrimoine au cœur* ne sollicitent pas de subvention cette année.

Le budget 2020, d'un total de 989 194,77 €, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Délégué AGEDI

Il est décidé que Rémy BEYLE sera le délégué communal auprès d'AGEDI.

3) Désignation de la commission communale des impôts directs

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs. Une liste de titulaires et de suppléants est établie par le conseil municipal. Ensuite, si la commission est réunie, les membres la composant sont tirés au sort.

Voir liste à la mairie.

4) Questions diverses

Pierre POUGET précise qu'il est en attente des derniers devis pour les travaux prévus à l'appartement occupé par Juliette VIDAL et aux appartements de la boulangerie. Pour ces derniers, le remplacement des fenêtres peut être subventionné par la Région, et une demande est en cours.

Pour le toit de l'église, J-Louis DEFLISQUE devrait débiter prochainement les travaux.

Pour les vitraux, le devis est accepté et une subvention va être demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil a été levée à 22h00.

Rémy BEYLE.